

Très peu de droit, tout le reste de travers...

Le juge a écouté la voix de son maître...

Le verdict est tombé sans grande surprise et comme à son accoutumée, le même juge (que la cour de cassation avait retoqué pour les entretiens d'évaluation) a encore sévi. Les motivations du délibéré sont tout de même incroyables.

Une liste "à la Prévert" en totale contradiction avec la vérité !

- En tout premier lieu, à propos des effectifs : alors qu'il est très clair, car mentionné de nombreuses fois dans les documents PSA, que les effectifs attendus au PT2 sont bien de 1679, le juge n'a retenu que 1500. Pourquoi avoir minoré les effectifs de 10% ?

C'est la référence absolue qui conditionne tout le projet, dès le départ les chiffres sont faux !

- Le juge reproche au CE et au CHSCT de croire l'expert (qui est pourtant accrédité par l'Etat), et ne tient aucun compte des remarques de l'expert...

C'est pourtant le rôle de tout expert indépendant, il semble que ce point fondamental du code du travail maintes fois consacré par la cour cassation soit futile pour la cour versaillaise !

- Le juge interprète les normes :
 - Concernant les sanitaires, il adapte le code du travail, qui est pourtant limpide, et qui fait obligation. Avec un PT2 rempli à 100%, c'est tout de même 40 sanitaires (voire 250) qui manqueront, et dans ce cas-là, les sanitaires seront communs aux femmes et aux hommes. C'est du jamais vu, mais pour faire des économies PSA est prêt à tout, surtout au pire !

Dans tous les cas, leur nombre est très insuffisant !

- Concernant les postes de travail, il mélange la surface totale (SUB : surfaces des sanitaires, espaces communs, locaux sociaux, des couloirs) ... aux surface propres des bureaux (SUN : surface utile nette des postes de travail), et ceci en total contradiction avec la norme ...

La norme stipule 10 m² mini (voire 15), au PT2, les postes seront de 4,6 m²...

- Concernant les difficultés liées aux transports, là aussi l'incroyable devient la vérité. En effet, comme PSA explique que les différences de trajet entre La Garenne et Poissy ne "couteront" que 10-12 mn aux salariés alors le juge prends cela comme paroles d'évangile ... Il ne faut surtout pas croire les résultats du sondage massif fait auprès des salariés qui doivent être de mauvaise foi...

A Versailles, seul la parole du patron compte, les salariés, les principaux intéressés, n'ont pas droit au chapitre...

Ces points du jugement sont les plus marquants, d'habitude il ne justifie rien, mais là il s'y risque quand même, en bidouillant la réalité...

Le plus grave dans toute cette affaire, c'est que les principes fondamentaux de la justice n'ont pas été respectés : la justice doit être avant tout contradictoire et indépendante. Alors que dans ce jugement seul l'avis de PSA a été pris en compte...

Bien évidemment il est hors de question d'en rester là et nous avons fait appel pour que le droit soit appliqué !

Et maintenant parlons de l'action de vos élus CFDT !

Revenons sur les actions réalisées par les élus CFDT qui ont eu deux objectifs principaux : éviter la fermeture et influencer le plus possible sur PSA pour le contraindre à réaliser des aménagements permettant des conditions de travail dignes, afin de rendre ce projet le moins nuisible possible aux salariés.

Premier étage de la fusée : analyser, proposer

La CFDT veut tout faire pour que le site ne ferme pas et veut construire une alternative crédible à l'opération purement financière de PSA. En effet, bien que la direction s'en défende la logique est strictement financière et l'efficacité n'a rien à voir avec cela. C'est d'ailleurs pourquoi la direction préfère parler d'efficacité !

En effet, les 500M€ que va rapporter la vente du site permet à PSA de se payer en grande partie Opel.

Bien que la direction péroré et psalmodie partout sur la "co-construction", la proposition alternative de compactage du site n'a même pas été regardée. Cela démontre bien que cette "co-construction" n'est qu'une vitrine sans fondement, c'est juste pour amuser la galerie. La CFDT a demandé, de façons insistantes pourtant, à la direction de nous donner son avis, elle a toujours répondu, et ce en boucle refusant tout dialogue, qu'il n'y avait pas d'avis à donner puisque ce n'était pas le projet de la direction...

La "co-construction" à l'allemande n'existe pas, c'est bien de la "co-signe-en-bas-et tais-toi !" qui est la règle chez PSA !

D'ailleurs Carlos Tavares, "notre trop cher PDG", estime qu'IG-METAL est un syndicat rétrograde !

C'est sûr qu'à côté des syndicats Français signataires de tous les accords qu'ils entérinent, en central, et ce en moins d'une journée de négociation au cul du camion, ils font tâche !

Dans le même temps, IG METAL obtient 4% d'augmentation de salaires, réduction du temps de travail, ... en jouant le rapport de force et ne nous y trompons pas, il n'y a que ça qui fait avancer les choses !

Les négociations salariales 2018 chez PSA démontreront rapidement la pertinence d'IG METAL !

Le second étage de la fusée : peser sur le projet et son accompagnement social !

La CFDT doit peser le plus possible via le CHSCT sur les futures installations pour améliorer les conditions de travail. Malgré les études d'expert, les propositions et demandes d'augmenter les surfaces de travail, les lieux pour s'isoler, le nombre de sanitaires, les postes réglables pour chaque salarié, ... PSA a toujours eu la même réponse : mon projet est bon ! La CFDT n'a donc pas d'autres choix que d'utiliser les tribunaux. **En refusant tout dialogue social seul le recours au contentieux peut contraindre PSA !**

La suite des évènements

En attendant le résultat de la cour d'appel, il faut que la CFDT mette toute sa pugnacité à améliorer encore les conditions d'accueil. Si le déménagement avait lieu, il faut qu'il se passe le mieux possible pour les salariés. Concernant les dates, nous avons demandé à ce que tous les salariés soient aux effectifs LG jusqu'au 31/08/2018 afin de pouvoir garantir que l'on puisse utiliser les prestations du CE jusqu'à fin juin. En effet, courant juillet et août, tout le monde déménagerait et le CE devrait se mettre en situation de clore ses comptes.

En anticipant et en réalisant un budget de dévolution du CE, vous avez pu voir des comptes prestations exceptionnels cette année. Les salariés doivent bénéficier au maximum des sommes allouées rapidement (via le remboursement de séjour, transports ou autre, ou via la plateforme Kalidea ou via les chèques vacances d'avril). Fin mai, nous devons solder les comptes prestations non utilisés. A circonstances exceptionnelles, fonctionnement exceptionnel, mais toujours en conformité avec les règles URSAFF et législatives...

Concernant votre mutation, la direction enverrait un courrier en mars pour vous informer de votre destination finale et de votre éligibilité, ou plutôt non éligibilité (vu le faible nombre de prétendants), aux primes diverses. En avril, un courrier en AR vous notifierait votre mutation.

Encore plus de salariés pourraient en profiter pour quitter l'entreprise tout en touchant les indemnités de licenciement et chômage, en refusant cette mutation par une simple lettre recommandée ! Adieu les contraintes du DAEC ! PSA sera alors obligé de les licencier pour motif économique. Nous avons alerté PSA sur le risque qu'il prenait de voir partir beaucoup de salariés ce qui fragiliserait encore plus le groupe. PSA s'en fout seul, le dédagisme compte ! Chaque salarié est libre de son choix et la CFDT défendra toujours cela, mais nous ne pourrions que constater les dégâts sur les capacités de PSA de pouvoir continuer les activités sans problème et surtout sur la mise en pression des autres salariés restants ! La CFDT, suppose plutôt que PSA profite du déménagement pour régler les problèmes de doublon d'effectifs avec les salariés d'Opel. D'autant plus qu'à partir de 2019, des salariés d'Opel qui travaillaient encore pour GM seront sans activité. Nous ne pouvons que craindre un grand chambardement à venir...

A suivre...

**La CFDT a des valeurs à défendre. Si vous les partagez, n'hésitez pas à nous rejoindre.
Ensemble, nous serons encore plus forts et tout le monde y gagnera, y compris PCA !**